

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU MOIS DE MARS 2025

Le Conseil a décidé

de désigner Monsieur le Conseiller Pierre Covac comme représentant communal au sein de la Commission sport et loisirs de Chablais Région.

d'autoriser l'installation d'une pompe à chaleur pour le compte de la famille Charles Edward Hains à St-Gingolph, sur la parcelle 1400.

d'accepter la mise en œuvre des opérations de gestion de la végétation rivulaire sur le tronçon de la Morge, comme décidé avec l'ancienne législature. Ces travaux seront effectués par le SIAC.

d'adjuger le mandat de mise à l'enquête publique de la carte des dangers "nivo-glaciaire", la Chaumény-St-Gingolph au bureau d'étude Geoformer à Sion pour une somme de Fr.2'159.70.

d'accepter la mise en place de mesures de sécurité pour la pose et dépose des enfants aux abords de l'école communale, par la présence ponctuelle de la police locale et la mise en place de panneaux explicatifs aux parents. D'autre part, les parents seront informés personnellement des mesures de sécurité à respecter à cet endroit

d'accepter la proposition de Monsieur le Conseiller Loïc Bénet, souhaitant intégrer à l'UAPE des enfants en âge préscolaire en dérogeant au règlement communal en la matière, suite à une demande du canton d'accueillir des enfants réfugiés pour 2 périodes.

de prendre acte de la stratégie cantonale de gestion des zones d'activités économiques du PDC pour les communes du Haut-Lac. Comme la majorité des communes révisent actuellement leur PAZ/RCCZ.

d'autoriser les organisateurs du Trail du Grammont du 14 juin 2025 à utiliser les chemins vicinaux le temps de la manifestation.

de prendre acte de l'offre de la Romande Energie pour le changement de lampadaires sur la route cantonale pour un montant de Fr.242'000.00, travaux qui seraient effectués pendant les travaux de rénovation de la RC. Ce montant a déjà été porté au budget communal.

de préavis favorablement le projet de construction d'un couloir de nage sur la parcelle 640 au lieudit "Les Vignoles" en dérogation à la zone réservée.



d'accepter la rédaction d'une nouvelle convention pour la délivrance des repas par le centre de requérants d'asile à l'UAPE proposée par Monsieur le Conseiller Loïc Béné. Une augmentation tarifaire pour les repas est prévue, passant de Fr.9.00 à Fr.11.00. Ce prix selon Monsieur Béné est fort raisonnable car il comprend : une entrée, des légumes ou salade, de la viande ou du poisson, des féculents, du pain et un dessert. La livraison et reprise du matériel sont également comprises. D'autre part, Monsieur Béné signale qu'il faudrait remettre en place le réseau de bénévoles qui contribuait à l'acheminement des repas pour les personnes âgées.

Madame la Conseillère Berisa informe qu'elle est consciente du manque de ressources dans ce domaine et qu'il est très difficile de trouver des citoyens intéressés. Elle se propose d'examiner ce problème avec la future commission de sécurité sociale afin de recréer un réseau de bénévoles "livreurs de repas".

de réparer la camionnette communale pour un montant de Fr.11'000.00. Toutefois, Monsieur Bastian demandera d'abord une seconde offre auprès d'une autre carrosserie.

